



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

91 400 Etablissements

3 060
GWh/an

Consommation énergétique totale de la filière
Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

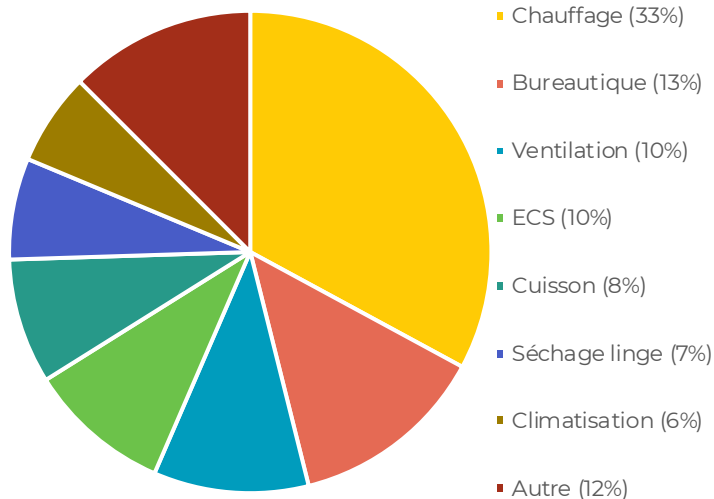
33 000
KWh/an

Consommation énergétique moyenne par établissement

5 800€
HT/an

Facture énergétique moyenne par établissement

Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



1. CHAUFFAGE : 33% de la consommation énergétique totale



Ecogestes



Equipements & Travaux

- **Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
➤ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
➤ Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
➤ Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes. (Source : ADEME)
- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans l'espace d'accueil de la patientèle (Obligation du plan de sobriété énergétique), 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires « inutiles ». (Source : POUGET Consultants)

- **Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
➤ Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
➤ Investissement : € (0-3 000€)
- **Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Sources : ADEME et FranceRénov)
➤ Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
➤ Investissement : € (0-5 000€)
- **Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur**. (Sources : ADEME et POUGET Consultants)
➤ Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- **Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après 20 ans d'utilisation**. (Source : FranceRénov)
➤ Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRES

- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)
- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation. (Source : CMA Ile de France)
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



2. BUREAUTIQUE: 13% de la consommation énergétique totale



Ecogestes

- Éteignez, lorsque cela est possible, votre PC durant vos absences (la nuit, le week-end et au-delà d'une heure d'absence) ainsi que vos écrans, lorsque vous quittez votre lieu de travail. (Source : ADEME)
- Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Éteignez l'imprimante entre les utilisations. (Source : ADEME)
- Activez le mode « économies d'énergie » sur votre ordinateur (moins de luminosité, mise en veille après un maximum de 15' d'inactivité etc.) (Source : ADEME)
- Supprimez vos e-mails obsolètes (anciens, invitations d'agenda, spams etc.) présents dans votre messagerie électronique, d'autant plus s'ils contiennent des pièces jointes. (Source : CMA)
- Supprimez vos logiciels inutiles, sources de consommation électrique et entretenez votre système d'exploitation régulièrement (défragmentation, suppression des fichiers temporaires, compression de la base de registre etc.). (Source : ADEME)
- Vérifiez le niveau de luminosité des écrans et réglez la à 50%. (Sources : ADEME & CMA Bourgogne Franche Comté)
- Utilisez le Wifi de l'établissement car ce dernier consomme 3 fois moins d'énergie que la 4G. Désactivez également les outils qui ne vous sont pas utiles : widgets actu ou météo, notifications, géolocalisation, mise à jour automatique des applications, lecture automatique des vidéos etc. (Source : ADEME)
- Utilisez les espaces de partage de votre espace entreprise ou les sites de dépôt temporaire. (Source : ADEME)
- Placez votre serveur dans une salle fraîche et ventilée. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
- Paramétrez vos imprimantes pour une impression par défaut en recto-verso, noir et blanc et en mode brouillon. (Source : ADEME)



Equipements & Travaux

- Remplacez vos ordinateurs professionnels fixes par des ordinateurs portables, si votre utilisation le permet. (Source : ADEME)
- Economies max : 60% de la consommation des équipements susmentionnés
- Orientez l'achat d'équipements de bureau vers des appareils à faible consommation électrique, via les indications données par les labels de performance. (Source : ADEME)
- Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des compteurs d'énergie au niveau des prises. (Source : ADEME)
- Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des multiprises à interrupteur pour extinction après chaque utilisation, car lorsque les appareils sont éteints mais branchés, une consommation résiduelle demeure. (Source : ADEME)
- Investissement : € (0-3 000€)

AUTRE

- Lors d'un remplacement d'équipement, consultez le guide **TopTen** pour vous guider dans votre achat (liste des équipements les moins consommateurs en énergie sur le marché).

Légende

Concerne les salariés

Concerne l'entreprise

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



3. VENTILATION : 10% de la consommation énergétique totale



Ecogestes



Equipements & Travaux

- Vérifiez l'absence de fuites d'air** sur votre réseau de ventilation, et veillez à les colmater rapidement si elles existent. (ADEME)
 - *Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés*
- Entretenez régulièrement les bouches de ventilation** : nettoyez les régulièrement et faites appel à un professionnel tous les 10 ans pour vérifier l'état des conduits et du moteur du ventilateur. (Source : Diagnostic de Performance Energétique)
- Equipez votre ventilation d'un appareil de mesure de CO2** afin de n'activer le déclenchement de la ventilation que durant les périodes d'occupation du local. Il détectera le taux de dioxyde de carbone présent dans l'air et enclenchera le renouvellement de l'atmosphère intérieure en fonction de son taux de saturation en carbone. (Source : Energieplus)
 - *Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés*
 - *Investissements : € (0-3 000€)*
- Installez une ventilation hybride hygroréglable** qui détecte le taux d'humidité présente dans l'atmosphère intérieure et fait varier la ventilation en conséquence. Ainsi, votre ventilation fonctionnera au besoin, engendrant des économies d'énergie par rapport à un système fonctionnant constamment à pleine puissance. (Source : ADEME)
 - *Economies max : 4% de la consommation des équipements susmentionnés*
 - *Investissements : €€ (0-6 000€)*
- Installez et réglez un programme horaire sur votre ventilation** afin de la faire fonctionner en fonction de l'utilisation des locaux. (Source : Neutrali)
 - *Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés*
 - *Investissements : €€ (5 000 – 10 000€)*
- Installez un variateur électronique** qui permettra à son moteur de ne pas fonctionner à pleine puissance toute la journée mais de s'adapter aux besoins en ventilation de votre activité. (Source : ATEE)
 - *Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés*
 - *Investissements : € (0 – 3 000€)*
- Installez une ventilation mécanique double flux** avec échangeur à débit d'air constant ou modulé pour récupérer des calories sur l'air extrait. (Source : ATEE)
 - *Economies max : 9% de la consommation des équipements susmentionnés*
 - *Investissements : €€€ (10 000€ et +)*

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



4. EAU CHAUDE SANITAIRE : 10% de la consommation énergétique totale



Ecogestes



Equipements & Travaux

AUTRES

- Installez des mitigeurs thermostatiques pour régler l'eau directement à la bonne température. (Source : CMA Région Centre)
- Faites détartre votre chauffe-eau par un professionnel. Cela peut vous permettre de faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie pour 3mm de tartre enlevés sur la résistance, et de prolonger la durée de vie de l'équipement. (Source : CMA)
- Déclenchez votre ballon d'eau chaude en heures creuses pour réduire vos dépenses, si votre abonnement électrique le permet. (Source : Paris Commerce Energie)
- Réglez la température du chauffe-eau à 55° pour diminuer le temps de préchauffe et limiter la formation de tartre. (Source : CNIIDEP, EDF)
- Placez le ballon d'eau chaude à la verticale plutôt qu'à l'horizontale (Source : CNIIDEP)
- Vérifiez régulièrement l'état du réseau hydraulique pour identifier et réparer les fuites potentielles (Source : Renov'Océanie)

- **Installez des équipements de robinetterie permettant de limiter le débit** (mousseur, douchette, aérateur, etc.) tels qu'un système hydro-économe ou de régulateurs de jet auto-régulés. Ces dispositifs permettent d'économiser sur la consommation d'eau chaude. (Source : Office International de l'eau)
 ➤ Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
 ➤ Investissement : € (0-5 000€)
- **Si vous avez une chaudière à gaz : Remplacez-la par une chaudière à gaz de type basse température** pour votre production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. (Source : ADEME et FranceRénov)
 ➤ Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés
 ➤ Investissement : €€€ (8 000€ et +)
- **Si votre chauffe-eau est indépendant : Installez un chauffe-eau thermodynamique**, qui fonctionne sur le principe d'une pompe à chaleur et qui offre de bonnes performances énergétiques. (Source : ADEME)
 ➤ Economies max : 70% de la consommation des équipements susmentionnés
 ➤ Investissement : €€€ (5 000€ et +)

AUTRES

- Installez une pompe à chaleur en remplacement de votre ancienne chaudière. (Source : ADEME)
- Investissez dans un système de récupération des calories sur l'évacuation des eaux usées pour préchauffage de l'ECS. (Source : vivonslenergieautrement.fr)
- Isolez le réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire. (Source : Ademe)
- Raccordez-vous à un réseau de chaleur s'il en existe un à proximité. (Source : Ademe)
- Installez des ioniseurs pour limiter l'entartrage de votre système de production d'eau chaude. (Source : EDF)

Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

ECO-PRESCRIPTION

- Apposer le **tampon « retour des MNU »** (médicaments non utilisés) sur toutes les ordonnances pour sensibiliser vos clients
- Privilégier la molécule à **plus faible indice PBT** (qui se dégrade rapidement et dont la bioaccumulation et la toxicité sont insignifiantes pour les organismes aquatiques)
- Mettre en place la démarche « **Se soigner sans polluer** » qui vise à prescrire des médicaments dont l'impact sur l'environnement est le moins nocif possible

GESTION DES DECHETS

- **Achats responsables** : diminution du nombre de commandes, juste mesure dans la gestion des stocks, choix des fournisseurs en fonction du bilan carbone des produits achetés etc.
- **Tri des déchets** correspondant à l'activité de l'entreprise / du service et aux matériaux utilisés
- **Valorisation des déchets alimentaires** en lien avec le prestataire restauration, qui récupère les restes des repas des patients pour générer de l'engrais, de l'électricité et/ou de la chaleur
- Utilisation de **tenues et coiffes lavables**
- Mise en place de **vaisselle lavable** et non jetable dans les espaces communs
- **Réutilisation du matériel stérilisé** pour des formations par exemple
- Limitation du recours aux impressions, en numérisant les chaînes de facturation par exemple

AUTRES INITIATIVES

- **Limitation du recours aux gaz anesthésiants** qui se propagent dans l'atmosphère
- **Récupération des médicaments non utilisés**
- **Récoltes solidaires** pour les personnes dans le besoin (jouets pour les enfants en lien avec le secours populaire à l'approche des fêtes, t-shirts servant à confectionner des bonnets de chimiothérapie pour les patientes...)
- Installation d'un **chauffe eau solaire collectif**
- Installation de **panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation** pour alimenter votre système de climatisation.
- Comparaison de la consommation électrique de différents équipements via le label le guide d'achat [Topten](#)



ANNEXE

Entreprises concernées par la filière

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Hébergement social pour toxicomanes (8720B)
Aide par le travail (8810C)
Centres de collecte et banques d'organes (8690C)
Action sociale sans hébergement n.c.a. (8899B)
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés (8710B)
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées (8810B)
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé (8710C)
Hébergement social pour handicapés physiques (8730B)
Accueil de jeunes enfants (8891A)
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés (8891B)
Activités hospitalières (8610Z)
Activités chirurgicales (8622B)
Autres activités des médecins spécialistes (8622C)
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux (8720A)
Activité des médecins généralistes (8621Z)
Hébergement social pour enfants en difficultés (8790A)
Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie (8622A)
Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social (8790B)
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents (8899A)